

Compte rendu du Conseil municipal

du 13 septembre 2019

Présents :

David LOUVRIER, Pascal BOULET, Alain FONTAINE, Yves CADIOU, Marie-Paule BERNARD, Mélinda BESSON, Alain CARRIERE, Cédric RAMETTE et Nathalie CARRIERE

Absent excusé : Audrey DA COSTA

1/ a été nommé secrétaire de séance Mélinda BESSON

2/ Approbation du PV du conseil municipal du 6 mai 2019 :

Le dernier compte rendu a été lu et adopté à l'unanimité.

3/ Point sur les problèmes de l'assainissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a des problèmes sur l'assainissement.

Monsieur le Maire a contacté Monsieur SALOME et Monsieur CUVILLIER, pour qu'ils mettent la pression à SUEZ pour les problèmes.

Monsieur CUVILLIER a transmis des conclusions et les remarques suite aux investigations de SUEZ.

A ce jour, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il attend de savoir la suite.

Monsieur le Maire explique aussi, qu'il aimerait ce rattaché à la Communauté de Commune de l'Est de la Somme à HAM. La seule possibilité est de faire une convention de gestion mais sur une durée courte, 2 à 5 ans. Monsieur le Maire explique que ce n'ai pas possible car la durée est trop courte pour faire l'amortissement. Monsieur le Maire demande de faire un contrat de 15 ou 20 ans. Aujourd'hui Monsieur le Maire est en attente de réponses.

4/ Point sur les actualités de la Commune (RH, Eoliennes, Financier, Economie éclairage,...) :

* Plusieurs Pass'Permis sont en court.

* **Eoliennes** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est d'accord pour le chantier des éoliennes. Les travaux commencent au printemps prochain, dans le chemin de Brouchy, la où le CCAS possèdent des terres. Monsieur le Maire informe qu'il ya aura 2 éoliennes et que la commune aura 5600 € de rente par an, et vu que les éoliennes sont sur les terres du CCAS, la commune aura une rente supplémentaire de 1 500 €. De plus la commune sera dédommagée de 10 000 € par éolienne.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra négocier avec le Président de la Communauté de Commune pour récupérer 50% de la taxe foncière.

*** Financier :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un versement de 7 500 € pour la Fibre a été fait et qu'il souhaiterait faire un deuxième versement de 2 500 € avant la fin d'année. Pour l'URSSAF, il y a un retard de paiement des cotisations, la régularisation est en cours. Il y a des majorations pour la TVA à rattraper. Une subvention datant de Janvier 2014. L'APAVE, Monsieur le Maire explique qu'il attendait le compte rendu pour pouvoir payer, le compte rendu nous a été adresser courant août 2019, la facture a pu être payé.

- DECISION MODIFICATIVE N°1 : COMMUNE adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes pour le budget de la commune :

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRE 21 ARTICLE 21571 OPERATION 159	- 13 327 EUROS
CHAPITRE 16 ARTICLE 1641 OPERATION OPFI	+ 13 327 EUROS
CHAPITRE 041 ARTICLE 2151 OPERATION ONA	+ 840 EUROS
CHAPITRE 041 ARTICLE 2132 OPERATION ONA	+ 3 157 EUROS

RECETTE INVESTISSEMENT

CHAPITRE 021 ARTICLE 021 OPERATION ONA	- 4 765 EUROS
CHAPITRE 040 ARTICLE 28041411 OPERATION ONA	+ 4 765 EUROS
CHAPITRE 041 ARTICLE 2313 OPERATION ONA	+ 840 EUROS
CHAPITRE 041 ARTICLE 2315 OPERATION ONA	+ 3 157 EUROS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 022 ARTICLE 022	- 1 643 EUROS
CHAPITRE 66 ARTICLE 66111	+ 1 101 EUROS
CHAPITRE 023 ARTICLE 023	- 4 765 EUROS
CHAPITRE 042 ARTICLE 6811	+ 4 765 EUROS
CHAPITRE 014 ARTICLE 739211	+ 2 151 EUROS
CHAPITRE 014 ARTICLE 73928	- 1 609 EUROS

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter : ils acceptent à l'unanimité ces modifications avec 9 Pour, 0 Contre et 0 abstention.

- DECISION MODIFICATIVE N°1 : LOTISSEMENT adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes pour le budget du lotissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRE 16 ARTICLE 1641	+ 14 091.55 EUROS
CHAPITRE 040 ARTICLE 3351	+ 445.55 EUROS

RECETTE INVESTISSEMENT

CHAPITRE 040 ARTICLE 3351	+ 14 537.10 EUROS
---------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 042 ARTICLE 7133	+ 14 537.10 EUROS
CHAPITRE 66 ARTICLE 6616	+ 445.55 EUROS

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 70 ARTICLE 7015	+ 14 537.10 EUROS
CHAPITRE 042 ARTICLE 7133	+ 445.55 EUROS

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter : ils acceptent à l'unanimité ces modifications avec 9 Pour, 0 Contre et 0 abstention.

* **Eclairage**, Monsieur le Maire informe que sur une année, la commune, a pu faire une économie de 4 372 €, cela va pouvoir permettre à la commune de mettre 3 lampadaires à LED. Sur ce point un conseiller rebondit sur les vols suite au manque d'éclairage la nuit depuis 1 an, Monsieur le Maire réfléchit sur une solution.

5/ Projet Halloween avec Mélinna BESSON :

Mélinna demande à faire une animation dans le village pour le mercredi 30 octobre 2019 (veille de Halloween), et de convier parents et enfant l'après-midi vers 16h30, pour faire une marche d'une petite heure avec des lampions et de collecté des bonbons et ensuite mettre en commun et de redistribué en part égale à chaque enfant.

Le rassemblement se ferait à la salle des fêtes ou place de l'école avec les parents. L'idée est de faire plusieurs groupes et d'aller dans différentes rues. Suite à cela un rassemblement serait fait pour déguster une soupe à la citrouille et prendre un goûter.

Pour cela une demande financière a été demandée à la Commune et à l'association "Fêtes et Loisirs" de Golancourt. La Commune offre la loterie et met gratuitement la salle des fêtes à disposition, l'association "Fêtes et Loisirs" prend à sa charge les bonbons, la déco, ...

Un affichage sera fait à l'école, en mairie et une distribution de flyers sera faite à la course à pieds de Golancourt et dans le village.

6/ Arrêt de bus pour le lycée :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a vu Monsieur GUIGNOT, Monsieur HULOT et Monsieur JANEST pour l'arrêt de bus pour le lycée. A ce jour, la commune ne décide pas de l'endroit où sera celui-ci. Monsieur le Maire à rendez-vous avec la région pour voir le circuit et voir le choix de l'emplacement.

7/ Piste cyclable :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que ce projet ne se fera pas avec ce mandat mais avec le mandat prochain car Muille-Villette n'en veulent pas pour le moment. De plus la Véloroute (V30) ne passe pas par Golancourt. Monsieur le Maire a fait des propositions pour pouvoir ce raccorder à celle-ci.

Si la commune arrive à s'inscrire sur le tracé de la V30, le projet de la piste cyclable pourrait avoir des subventions du Département, de la Région et de l'Europe, et ainsi le projet serait repris par la Communauté de Commune et la commune de Golancourt n'aurait rien à sa charge.

8/ Préparation du Prix Pédestre :

Une réunion est prévue pour voir le déroulement de celle-ci.

9/ Projets 2020 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les projets pour 2020 seraient limités.

Les projets sont : La cuisine, le bâtiment à terminer et le véhicule électrique (redemander des devis).

10/ Contrat d'embauche de Madame Nadia BALIQUE :

Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire concernant la situation pour l'agent chargé de l'entretien des bâtiments de la commune,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de régulariser la situation anormale de cet agent et de créer un poste d'Adjoint Technique à 20h mensuel.

Les crédits correspondants sont affectés au BP.

11/ Délibération : La route d'Artagnan :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'une caravane de cavaliers passera en 2020 par Golancourt.

La Route d'Artagnan a été initiée par l'Association Européenne Route d'Artagnan créée en 2014. Il s'agit du premier itinéraire équestre européen qui reliera Lupiac en Gascogne - lieu de naissance d'Alexandre DUMAS - et Maastricht où d'Artagnan trouva la mort. Le tracé, emprunté également par les vélos et randonneurs, s'étend sur près de 4 000 km de chemins balisés, répartis sur six routes, avec deux axes principaux via Paris et la Bourgogne et des extensions dans cinq pays limitrophes.

Monsieur le Maire explique que la FFE (Fédération Française d'Équitation) a besoin de l'accord du conseil municipal par délibération pour passer sur le territoire de Golancourt.

Le Président du comité Régional de tourisme Équestre des Hauts de France nous a contacté afin de présenter son projet « La route d'ARTAGNAN ».

Le Comité du Tourisme Équestre de la Région interviendra pour la mise en place d'un balisage. Il nous demande notre approbation pour le passage des cavaliers sur la commune de GOLANCOURT, et d'un accord pour inscrire cette route au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Monsieur le Maire propose de voter : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du Président du Comité Régional de tourisme Équestre des Hauts de France.

11/ Questions diverses :

* Un conseiller demande s'il y a quelque chose de prévu pour Noël 2019. Madame Besson dit qu'elle a contacté FESTI'LIGHT pour des devis et que aujourd'hui elle attend une réponse malgré plusieurs relances. Madame BESSON dit qu'elle a un plan B, un DJ pour faire une BOOM, au cas où elle n'aurait pas de réponse de FESTI'LIGHT

* Madame BERNARD demande de faire une allée ou faire un revêtement sur les trottoirs car pas accessible, les administrés marchent sur la route et c'est dangereux.

* Pour les panneaux publicitaires, Monsieur le Maire, a fait une relance.

* Monsieur BOULET signale la vitesse trop élevée dans Golancourt, il demande si les gendarmes peuvent intervenir pendant 1 mois minimum et faire des contrôles routiers, Monsieur le Maire demande aux secrétaires de faire un e-mail aux gendarmes pour effectuer les contrôles.

Monsieur le Maire demande de trouver des solutions, mais cela coûte cher. Monsieur le Maire dit qu'il faut faire attention car c'est une route départementale, que l'on peut proposer des solutions mais que l'on n'a aucun droit de décision.

Séance levée à 22h00

Le Maire,
David LOUVRIER,

Les Adjoints,
Pascal BOULET,

Alain FONTAINE,

Yves CADIOU,

Les Conseillers,
Audrey DA COSTA,

Marie-Paule BERNARD,

Melinda BESSON,

Alain CARRIERE,

Nathalie CARRIERE,

Cédric RAMETTE.